



Union Départementale des syndicats
Cgt FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire

Service de presse

Tel: 04 71 05 43 00 e-mail : udfo43@wanadoo.fr
1 avenue de Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY

Le Puy, le 28 août 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Défense des revendications ! Défense des libertés publiques et syndicales !

Le bureau de l'Union Départementale s'est réuni le vendredi 28 août pour faire le point de la situation au moment de la rentrée sociale.

Au lendemain de la conférence de presse conjointe du Premier Ministre, des ministres de la santé et de l'Education Nationale, un cran supplémentaire a été franchi dans la mise en cause des libertés syndicales et de des libertés publiques. En utilisant les pouvoirs spéciaux qui lui ont été confiés par la loi d'urgence le gouvernement :

- Interdit désormais tout rassemblement de plus de 5000 personnes
- Soumet à autorisation préalable tout rassemblement de plus de 10 personnes
- Etend l'obligation du port du masque dans les rues et « dans tous les lieux clos dès 2 personnes » avec une répression accrue et des pouvoirs spéciaux aux Préfet

Alors que le nombre des entrées à l'hôpital et en réanimation diminue s'agit-il de mesures sanitaires ?

Nous n'avons pas oublié les déclarations du ministre de la santé sur « les masques qui ne servaient à rien » au plus fort de l'épidémie, le tri des malades à l'entrée de l'hôpital dans les régions les plus touchées, l'absence de blouses, de gants, de gel, de dépistage systématique...

Maintenant sur simple dénonciation, des contrôles pseudo-sanitaires pourraient être effectués sur l'activité syndicale et les réunions avec sanctions à la clé et même fermeture des locaux !

Pour l'Union Départementale FO, il ne s'agit pas pour le gouvernement de combattre une épidémie mais d'empêcher l'action collective.

Nous avons manifesté le 28 mai dernier pour la levée de l'état d'urgence sanitaire. Plus que jamais, nous maintenons cette revendication et exigeons le rétablissement de toutes les libertés publiques, individuelles et collectives.

De même nous réclamons le rétablissement des CHS-CT, chargés de discuter régulièrement et spécifiquement de l'hygiène, de la Sécurité, de la Santé et des Conditions de Travail des salariés.

Enfin, nous continuons à nous prononcer pour un dépistage systématique et généralisé de toute la population et en particulier des salariés, ce qui n'a jamais été organisé depuis le début de l'épidémie.

Comme conséquence du confinement, des contraintes sanitaires et de la baisse du pouvoir d'achat des salariés, le bureau de l'UD FO s'inquiète de l'accroissement du nombre des inscriptions à Pole Emploi et des difficultés rencontrées dans de nombreux secteurs, notamment artisanaux : tourisme, hôtellerie restauration, spectacle et évènementiel, coiffure, commerce...

Dans l'aviation, l'aéronautique, l'automobile... des plans de réduction d'effectifs sont annoncés alors même que des milliards d'aides publiques ont été versés. Cela impacte également la sous-traitance dans notre département.

La loi d'urgence sanitaire autorise la remise en cause de la durée du travail, la baisse des salaires au nom de la performance, l'activité partielle de longue durée avec une perte de revenu d'au moins 10%, tout cela sans contrepartie de maintien de l'emploi.

Nous exigeons l'interdiction des licenciements et du versement des dividendes pour les entreprises qui perçoivent des aides publiques et la mise en œuvre d'un plan de préretraites contre embauches.

L'heure est à l'action revendicative.

Nous saluons la victoire remportée par les personnels hospitaliers et des EHPAD territoriaux qui ont obtenu par la grève une augmentation générale de 183 €, laquelle sera également négociée dans l'hospitalisation privée.

Cette victoire n'est pas pour solde de tout compte. Les revendications en terme d'effectifs et de conditions de travail à l'hôpital et dans les EHPAD doivent être satisfaites car la situation reste fortement dégradée !

Nous appuyons tous les syndicats FO qui déjà, agissent et se mobilisent eux aussi pour obtenir les 183 € : personnels médico-sociaux, aides à domicile, caissières et salariés du commerce, personnels de l'Education Nationale, éboueurs et salariés de la propreté...

Nous appelons nos syndicats à poser partout leurs revendications salariales en généralisant la demande de 183 € d'augmentation et d'une prime COVID de 1000 € pour tous. Les salaires ne sont pas l'ennemi de l'emploi, au contraire, plus de salaire, c'est plus d'emploi et plus de recettes pour la protection sociale.

Le gouvernement a décidé de différer la discussion parlementaire sur la réforme des retraites, mais il maintient sa volonté de mettre en place un régime universel, par points qui amènera à une baisse drastique des pensions. Nous maintenons toutes nos revendications : abandon définitif du régime universel par points, maintien de tous les régimes, ni baisse des retraites, ni recul de l'âge de la retraite ni allongement de la durée de cotisation !

De même nous exigeons l'abandon définitif de la réforme de l'assurance chômage qui réduit les droits des demandeurs d'emplois.

L'Union Départementale FO étudiera avec les autres organisations syndicales les possibilités d'action commune sur l'ensemble de ces revendications.

Nous appelons nos syndicats à réunir leurs instances et à définir leurs revendications et l'action à mener pour les obtenir.

Le Conseil Départemental des syndicats FO de la Haute-Loire se réunira le 16 octobre au Puy avec Yves Veyrier, Secrétaire Général de la Confédération FO pour définir les revendications syndicales communes à toutes les professions et décider des actions à mener : le bureau de l'Union Départementale appelle à en faire un succès militant et un grand moment de démocratie syndicale.